

REDEVANCE : encore une réforme contre le Service public !

La redevance audiovisuelle était auparavant gérée par un service spécialisé de la DGCP qui a été en partie supprimé à la suite de l'adossement de cette taxe à la TH.

La CGT et les personnels ont combattu cette réforme qui, à terme, remet en cause la nature du financement de l'audiovisuel public en adossant son recouvrement à un impôt. Cette réforme alimente par ailleurs les suppressions d'emplois au sein de la DGCP.

Alors que la DGI s'est lancée avec son opération « journées portes ouvertes » dans une grande campagne de communication, la confusion généralisée qui règne autour de la redevance donne l'illustration en grand d'une politique de réformes inconséquente et dangereuse pour les missions de service public. LA VITRINE DGI VIENT D'EXPLOSER SOUS LE POIDS DE LA RÉALITÉ.

L'arrivée de la redevance dans les services de la DGI montre à la grande majorité des contribuables les conséquences réelles des choix infondés du gouvernement et de l'administration. Voilà l'exemple parfait d'une réforme mal préparée, sans moyens, sans analyse de ses conséquences sur les contribuables et les agents. Présentée comme devant faciliter la vie des citoyens au nom de « l'administration de service », c'est exactement à l'inverse que l'on assiste. Les organisations syndicales avaient, elles, anticipé et dénoncé les risques pris avec cette réforme, qui a volontairement été réalisée sans garantie des conditions d'établissement de la redevance, ni même de son contrôle.

Aujourd'hui les contribuables découvrent ce que signifiait cette réforme : elle ne se résumait pas à une petite case sur la déclaration des revenus. Payer en une seule fois (TH et redevance) ce qui précédemment se faisait en deux, alors même que la rentrée a été dure pour la grande majorité, est ressenti comme une injustice. Les nombreuses erreurs et incompréhensions autour de l'idée de double imposition ou sur le maintien des exonérations excèdent les dizaines de milliers de personnes qui font appel aux services de la DGI.

CE SONT LES AGENTS QUI ASSUMENT SEULS LES CONSÉQUENCES DE CETTE RÉFORME !

Ils subissent la pression de ce transfert de missions sans aucun moyen supplémentaire et sans aide de leurs directions locales ni de la direction générale. L'arrivée d'une note le 12/10, alors que depuis près de trois semaines les agents exigeaient les informations nécessaires à leur travail, ne fait que confirmer l'état d'impréparation de l'administration.

Concrètement:

- > les premiers avis ont été distribués fin septembre, donc bien avant la livraison d'iliad contentieux ce qui ne permettait pas d'enregistrer et de traiter le contentieux rapidement.
- dans beaucoup de départements, aucune formation n'a été dispensée aux agents et lorsque cela a été le cas, les informations variaient de jour en jour !
- > les fichiers des personnes auparavant exonérées ne sont pas disponibles. Celles-ci ne disposant pas d'avis comment vérifier leurs affirmations avant de procéder au dégrèvement demandé ?
- des milliers de personnes repartent des services des impôts avec des réponses diverses et contradictoires.

Inévitablement, dans de telles conditions, les charges de travail ont explosé :

- augmentation impressionnante des appels téléphoniques;
- augmentation des courriels avec toujours le respect du délai de réponse sous 48 H;
- > augmentation des réceptions dans les services
- > augmentation des contentieux.

Tout cela, alors même que l'administration exige de plus en plus de la part des agents des secteurs d'assiette, que d'autres tâches leur sont imposées dans la même période (fiabilisation des états civils, relance amiable...). Cette situation ne peut que conduire une nouvelle fois à une dégradation des conditions d'exercice des missions.

Avec leurs réformes c'est bien le service public qui régresse. Ce sont les contribuables et les agents qui une fois de plus paient les pots cassés!

Partout, amplifions les actions en cours (pétitions, interpellations des directions...)!



Pas de répit pour la DGI, poursuivons l'action!